

CONSEIL COMMUNAL

p.a. Secrétariat municipal

Rue Centrale 1

Case postale 64

1880 Bex

«Titre»

«Nom»

«Adresse»

«Ville»

Bex, le 30 avril 2020

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Vous êtes convoqués à une séance du Conseil communal

**le mercredi 13 mai 2020, à 19h00,
à la Grande Salle de Bex.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Communications de la Présidente
4. Point de situation concernant le changement de la date de la fête des écoles
5. Assermentation de Mme Coralie Schopfer, nouvelle secrétaire du Conseil communal
6. Rapport des commissions
 - 6.1. Sur le préavis n° 2019/13 « Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et sa directive d'application »
Rapporteur pour les commissions ordinaire et des finances *M. Philippe Sarda*
 - 6.2. Sur le préavis n° 2020/01 « Fixation du nombre de conseillers communaux et municipaux pour la législature 2021 – 2026 »
Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Annelise Cretton*
 - 6.3. Sur le préavis n° 2020/02 « Demande de crédit pour le remplacement de l'équipement son et lumière de la Grande Salle du Parc »
Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Marc Mundler*
Rapporteur pour la commission des finances *M. Xavier Noël*
 - 6.4. Sur le préavis n° 2020/03 « Création d'un sentier à la route des Mines-de-Sel »
Rapporteur pour les commissions ordinaire et des finances *M. David Fankhauser*

./.

6.5. Sur le préavis n° 2020/04 « Assainissement de la ruelle du Marché »

Rapporteur pour les commissions ordinaire et des finances *M. Jérôme Knöbl*

7. Réponse n° 2020/05 de la Municipalité à l'interpellation du groupe « Ouverture » intitulée « OT Et si Mme Zimmerli avait raison ? »
8. Motions, postulats, interpellations
 - 8.1. Motion de Mme la conseillère Annelise Cretton du groupe socialiste intitulée « Mobilité douce, Bex ne doit pas se dégonfler »
9. Communications de la Municipalité
10. Vœux et demandes de renseignements



Circé Fuchs
Présidente du Conseil communal

AVIS IMPORTANT

En application des recommandations de la Confédération et de l'État de Vaud, toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de respecter les distances conseillées pour éviter la propagation du coronavirus.

Les portes seront ouvertes dès 18h30. Nous vous invitons à vous présenter suffisamment tôt afin que vous puissiez entrer dans la salle après vous être désinfecté les mains aux tables installées dans le hall d'entrée.

La distance de 2 mètres entre chaque personne devra être respectée dans les files et vous être priés d'attendre votre tour à l'extérieur de la salle (où les distances doivent également être respectées).

En entrant dans la salle, chacun s'installe à une table, sans déplacer sa chaise, et y reste jusqu'au terme de la séance.

Les mêmes règles doivent être respectées pour la sortie. Chacun reste à sa place jusqu'à ce qu'il puisse prendre place dans les files en direction de la sortie. La désinfection des mains se fait dans le hall, comme à l'entrée.

Nous invitons les conseillers(ères) qui souffrent d'un état grippal à faire usage de leur droit à s'excuser.

Les excuses, pour quel motif que ce soit, doivent impérativement être annoncées au secrétariat municipal d'ici au lundi 11 mai à 11h30.

Les représentants de la presse qui souhaitent assister à la séance sont priés de s'annoncer au secrétariat municipal d'ici au lundi 11 mai à 11h30, à défaut de quoi l'entrée dans la salle ne sera pas garantie.

Les règles mentionnées plus haut s'appliquent à la presse et au public.